

On a télégraphié à ce sujet, et je ne connais pas la cause de ce retard.

La motion d'ajournement est adoptée, et la séance est levée à 3 h. 35 p.m.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 1er mai 1891.

La séance s'ouvre à 3 heures p. m.

PRIÈRE.

### NOUVEAU DÉPUTÉ.

M. FORATEUR informe la chambre que le greffier de la chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection de Paul Vilmond Savard pour le collège électoral de Chicoutimi et Saguenay.

### COMPTE RENDU OFFICIEL DES DÉBATS.

M. BOWELL : Avec la permission de la chambre, je désire, avant que les ordres du jour soient appelés, proposer la motion ordinaire pour la nomination d'un comité chargé de surveiller le compte-rendu des débats de la chambre. Il n'y a que quelques changements à faire. Je propose de substituer M. LaRivière à M. Vanase et le Dr Cameron, d'Inverness, à M. Tupper qui désire être déchargé des devoirs qu'impose ce comité, et de placer M. Skinner dans le comité, au lieu de M. Ellis. La motion se lit comme suit :

Qu'il soit nommé un comité spécial pour contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette chambre pendant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre; le dit comité devant se composer de messieurs Béchard, Cameron (Inverness), Charlton, Davin, Desjardins (Hochelaga), Innes, LaRivière, Prior, Scriver, Skinner, Somerville, Taylor, Weldon, et White (Cardwell).

M. LAURIER : L'honorable monsieur a eu la complaisance de me parler de ce comité, et, dans le moment, j'ai cru qu'il n'y avait aucune objection à faire aux noms proposés; mais à la vue des changements qu'il propose, je trouve que la force proportionnelle des deux partis, dans ce comité, est quelque peu modifiée, si nous la comparons avec celle de l'année dernière; on donne à l'opposition un représentant de moins qu'elle n'avait l'année dernière, et il me semble que si un changement est requis, il devrait être fait dans un autre sens. Je demande donc que la motion soit renvoyée à demain.

La motion est renvoyée à demain.

### ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

La chambre prend en considération le discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. HAZEN : En me levant pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône, par lequel il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la première session du septième parlement du Canada, je crois que, vu ma qualité de jeune député et mon défaut d'expérience en matière parlementaire, je puis être pardonné si je suis les sentiers battus par ceux qui m'ont devancé lors des sessions précédentes, dans l'accomplissement de la même tâche, et si j'observe l'usage depuis longtemps en honneur de solliciter la généreuse indulgence de la chambre pour les observations que je vais lui soumettre.

M. LAURIER.

Il est bien compris que la formalité d'un discours du trône—formalité qui, comme bien d'autres pratiques, nous vient de la mère-patrie—a pour objet de ne toucher que légèrement aux matières d'administration, et de ne donner au parlement qu'une idée des importants projets qui lui seront soumis; mais bien que les sujets de législation contenus dans le discours que Son Excellence a prononcé en ouvrant le parlement, hier, ne soient pas très nombreux, ils sont, je crois, si importants, ils ont une si grande portée pour ce qui regarde la prospérité du pays, que l'on ne saurait dire de ce discours, comme on l'a fait en critiquant dans le passé d'autres discours du trône, qu'il se distingue plus par ses omissions que par ce qu'il contient.

Sur les deux premiers paragraphes de ce discours, je suis convaincu que les honorables membres des deux partis seront d'accord, et que les sentiments qui y sont exprimés trouveront des échos dans les cœurs de tous ceux qui les ont entendus.

Dans tous les corps législatifs, il importe beaucoup que les délibérations soient conduites avec sagesse, harmonie et justice, mais il importe, surtout, dans un jeune pays comme le nôtre, qui, je puis le dire, n'est encore qu'un seuil de sa carrière de bien-être et de prospérité, que la législation soit non seulement d'un caractère progressif, mais s'adapte aussi à l'esprit qui a caractérisé la législation de ce pays durant les douze dernières années, et qui a eu pour effet de développer les industries et les ressources naturelles, et d'améliorer la condition du peuple.

Nous devons nous réjouir de ce que la saison qui vient de s'ouvrir se présente sous des auspices si favorables aux intérêts industriels. Il est agréable d'entendre les rapports qui nous viennent de toutes les parties du Canada, du nord au sud, de l'est à l'ouest, et nous annoncent que, d'après toutes les apparences, la classe agricole du Canada peut s'attendre à ce que ses travaux soient abondamment rémunérés par le rendement d'une splendide récolte. Ici, comme dans les autres pays où l'agriculture est la principale ressource de la population, la véritable base de la richesse nationale, le bien-être du peuple dépend de la qualité des produits de la terre, et il est de la plus haute importance que les récoltes ne fassent pas défaut. Espérons donc que la présente saison justifiera les espérances exprimées par Son Excellence, et qu'elle se terminera aussi heureusement qu'elle s'est ouverte.

Quel que soit le parti politique auquel heureusement, ou malheureusement, nous appartenons, nous devons tous être d'accord lorsqu'il s'agit de soutenir que les opérations des manufacturiers, des cultivateurs, des pêcheurs, des mineurs, des marchands de bois, de tous ceux dont les travaux font réellement le pays ce qu'il est et créent sa prospérité, soient couronnées de succès, que leurs efforts soient généreusement récompensés.

La politique au moyen de laquelle les territoires du Nord-Ouest ont été acquis pour le Canada et subséquemment ouverts par la construction d'une magnifique voie ferrée s'étendant d'un océan à l'autre, a permis à la civilisation d'étendre ses bras bienfaisants sur cette vaste région. Cette politique a considérablement agrandi notre champ destiné à l'agriculture et à la colonisation, et considérablement ajouté à la grandeur et au prestige de notre pays aux yeux du monde.

De plus, la visite que notre pays a reçue de la part d'agriculteurs étrangers, dont les rapports ad-